|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | | **Document C25/113-F** | |
| **21 août 2025** | |
| **Original: anglais** | |
|  | |  | |
| COMPTE RENDU  **DE LA**  **SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE** | | | |
| Jeudi 26 juin 2025, de 14 h 35 à 18 h 15  **Présidente**: Mme C. Flutur (Roumanie) | | | |
|  | **Sujets traités** | | **Documents** |
| 1 | Rapport sur les lieux proposés pour l'AR-27, la CMR-27 et la RPC31-1 (*suite*) | | [C25/58 + Add.1 et 2](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0058/fr), [C25/101](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0101/fr) |
| 2 | Activités de l'UIT relatives au renforcement du rôle de l'Union dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication | | [C25/18](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0018/fr), [C25/81](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0081/fr) |
| 3 | Participation significative des jeunes et initiatives pour la jeunesse à l'UIT | | [C25/32](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0032/fr) |
| 4 | Rapport sur la Résolution 70 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires | | [C25/6](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0006/fr) |
| 5 | Lettre de l'Administration de l'Inde concernant la Conférence de plénipotentiaires de 2030 (*suite*) | | [C25/19](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0019/fr), [C25/73](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0073/fr) |
| 6 | Dates et durée des sessions de 2026, 2027 et 2028 du Conseil et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts pour la même période | | [C25/2](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0002/fr) |
| 7 | Calendrier des conférences, assemblées et réunions futures de l'Union: 2025-2028 | | [C25/37](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0037/fr) |

# 1 Rapport sur les lieux proposés pour l'AR-27, la CMR-27 et la RPC31-1 (*suite*) (Documents [C25/58 et Addenda 1 et 2](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0058/fr), [C25/101](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0101/fr))

1.1 La Présidente rappelle que la conseillère de la Chine, appuyée par la conseillère de Cuba, a présenté une motion de clôture du débat sur ce point et que deux conseillers ont déjà pris la parole pour faire part de leur opposition à cette motion. Conformément au numéro 107 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, cette motion doit maintenant être mise aux voix. Conformément à l'Article 19 du Règlement intérieur du Conseil, la conseillère de la Chine, appuyée par les conseillers de Cuba et de la Tanzanie, demande que ce vote ait lieu au scrutin secret. Après que le Conseiller juridique a confirmé que, si cette motion est soutenue, le Conseil procédera ensuite au vote sur l'invitation présentée par la Chine en vue d'accueillir l'Assemblée des radiocommunications de 2027 (AR-27), la Conférence mondiale des radiocommunications de 2027 (CMR-27) et la première session de la Réunion de préparation à la Conférence en vue de la CMR-31 (RPC31-1) à Shanghai, les conseillères de la Chine, de Cuba et de l'Indonésie demandent que ce vote ait lieu lui aussi au scrutin secret.

1.2 Au nom de la Présidente, le Conseiller juridique confirme qu'il y a un quorum, annonce que le vote sur la motion de clôture du débat au titre du numéro 107 des Règles générales aura lieu au scrutin secret et déclare que le vote a commencé.

1.3 La Présidente annonce les résultats du vote:

Nombre de bulletins déposés: 48

Nombre de bulletins nuls: 2

Abstentions: 6

Nombre de délégations présentes et votant: 40

Majorité requise: 21

En faveur de la motion: 24

Contre la motion: 16

1.4 La motion de clôture du débat est soutenue par 24 voix contre 16, avec 6 abstentions.

1.5 Le Conseiller juridique déclare que, par conséquent, le Conseil procédera à un vote au scrutin secret sur l'invitation présentée par la Chine en vue d'accueillir l'AR-27, la CMR-27 et la RPC31-1 à Shanghai. Si le Conseil accepte l'offre formulée par la Chine en vue d'accueillir la CMR-27, cette décision sera ensuite soumise à tous les États Membres pour obtenir leur accord, conformément au numéro 42 de la Convention de l'UIT. En réponse à un point d'ordre, l'orateur rappelle à toutes les personnes présentes les dispositions du numéro 129 des Règles générales selon lesquelles le secret du scrutin doit être assuré; il est donc interdit de filmer le processus.

1.6 Au nom de la Présidente, le Conseiller juridique confirme qu'il y a un quorum et déclare que le vote a commencé. En réponse à un point d'ordre, il insiste sur l'obligation absolue de maintenir le secret: il n'est pas permis de filmer ou de prendre des photos pendant le vote.

1.7 La Présidente annonce les résultats du vote:

Nombre de bulletins déposés: 48

Nombre de bulletins nuls: 1

Abstentions: 5

Nombre de délégations présentes et votant: 42

Majorité requise: 22

En faveur de la motion: 25

Contre la motion: 17

1.8 La motion d'acceptation de l'invitation est soutenue par 25 voix contre 17, avec 5 abstentions.

1.9 Le Conseil **décide** donc d'accepter l'invitation présentée par la Chine en vue d'accueillir l'AR‑27, la CMR-27 et la RPC31-1 à Shanghai. En conséquence, et sous réserve de l'accord de la majorité des États Membres de l'Union, la CMR-27, précédée de l'AR-27, se tiendra à Shanghai (Chine)[[1]](#footnote-1).

1.10 Le conseiller des États-Unis prononce la déclaration suivante: <http://council.itu.int/2025/wp-content/uploads/sites/5/2025/08/Statement_United-States-26062025.pdf>.

1.11 La conseillère de la Chine remercie la Secrétaire générale et la Présidente du Conseil pour leurs efforts, le Directeur du Bureau des radiocommunications (BR) pour la visite sur place effectuée au préalable et ses observations objectives, et la majorité des conseillers qui ont soutenu la candidature de son pays en vue d'organiser la CMR-27. Il est fort regrettable que l'invitation sincère présentée par son gouvernement en vue d'accueillir les manifestations concernées ait fait l'objet de diverses obstructions. Son Administration s'est retrouvée au cœur d'une situation inédite; le processus de présentation des candidatures manque effectivement de transparence. Comme le dit un proverbe chinois, la justice réside dans le cœur des gens, et tous les États Membres se feront leur propre opinion sur la question du lieu de la CMR-27. La Chine prendra connaissance des avis et des propositions de toutes les parties et ne ménagera aucun effort pour proposer les meilleurs services et installations à la CMR-27; la Chine est confiante en sa capacité d'organiser une CMR qui rassemblera de très nombreux participants et qui sera la plus inclusive, juste, impartiale et ouverte possible pour tous les États Membres.

1.12 Le Conseiller juridique, en réponse à une demande d'éclaircissements, explique que la prochaine étape nécessaire est la tenue d'une consultation par correspondance de tous les États Membres pour confirmer la décision du Conseil. La décision sera confirmée à la majorité simple, mais une participation d'au moins 50% est requise; si ce taux de participation n'est pas atteint à la première tentative, il sera procédé à une nouvelle consultation. À la seconde tentative, les États Membres qui ne participent pas ne seront pas pris en compte dans le calcul de la majorité. Si, à l'issue de la consultation, la décision du Conseil n'est pas confirmée par la majorité des États Membres, la question sera renvoyée au Conseil à sa session de 2026 pour qu'il prenne une décision sur la marche à suivre.

1.13 Le Directeur du BR remercie le Conseil pour sa décision sur le lieu de la CMR-27 et la Chine pour son invitation en vue d'accueillir la conférence et les manifestations associées, et déclare que le succès de la CMR-27 est essentiel pour l'avenir du secteur et pour de nombreux services et applications utilisés quotidiennement. Le Règlement des radiocommunications est un bel exemple de traité international ayant résisté à l'épreuve du temps. Il exhorte tous les États Membres à contribuer au succès de la conférence.

1.14 La Secrétaire générale remercie la Chine et les autres pays qui ont fait part de leur souhait d'accueillir la CMR-27 et les manifestations associées. La décision n'a pas été facile à prendre, ce qui témoigne de l'importance de la conférence. Au cours de ses 160 ans d'existence, l'UIT a rassemblé les pays du monde entier pour trouver un terrain d'entente malgré les divergences de vue. C'est ainsi que l'UIT a pu maintenir sa cohésion et aller toujours de l'avant. Le Conseil a décidé que la Chine accueillerait l'AR-27 et la CMR‑27. Comme le Conseiller juridique l'a confirmé, le secrétariat mènera une consultation par correspondance auprès des 194 États Membres. La Secrétaire générale appelle tous les collaborateurs à continuer de travailler ensemble pour faire de la CMR-27 un succès.

1.15 Revenant à la proposition figurant dans la contribution des États-Unis (Document C25/101) sur la nécessité d'élaborer une procédure formelle, concertée et transparente pour la soumission des candidatures en vue d'accueillir les futures conférences de l'UIT et pour la sélection du lieu retenu parmi plusieurs candidatures, la Présidente propose de charger le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines de s'acquitter de cette tâche.

1.16 Il en est ainsi **décidé**.

# 2 Activités de l'UIT relatives au renforcement du rôle de l'Union dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (Documents [C25/18](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0018/fr), [C25/81](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0081/fr))

2.1 Un représentant du Secrétariat général présente le rapport figurant dans le Document C25/18, qui résume les activités de l'UIT relatives à la mise en œuvre de la Résolution 130 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires (PP) sur le renforcement du rôle de l'Union dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), et en tant que coordonnateur unique pour la grande orientation C5 du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui porte elle aussi sur l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC. Les activités correspondantes impliquent des mesures juridiques, techniques et de procédure, la mise en place de structures institutionnelles, un renforcement des capacités, une coopération internationale et des initiatives relatives à la protection en ligne des enfants.

2.2 Le conseiller du Nigéria présente la contribution de son pays (Document C25/81), qui fait le point sur la création et les activités de l'Organe consultatif international pour la résilience des câbles sous-marins et met en avant le Sommet international sur la résilience des câbles sous-marins de 2025 qui s'est tenu à Abuja (Nigéria). Il est absolument nécessaire d'agir et de coopérer dans ce domaine: les câbles sous-marins constituent l'épine dorsale des communications numériques, mais le vieillissement des infrastructures et les répercussions des activités des entreprises présentent un risque systémique.

2.3 Plusieurs conseillers et un observateur saluent les efforts déployés par l'UIT pour instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC, en particulier les initiatives menées pour répondre à l'évolution des besoins en matière de cybersécurité et celles relatives à la résilience des câbles de télécommunication sous-marins. L'Union joue un important rôle de chef de file dans le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la cybersécurité et apporte une contribution précieuse au renforcement des capacités par l'intermédiaire de cyberexercices mondiaux et régionaux. Une collaboration multilatérale est nécessaire pour faire progresser la cybersécurité nationale et régionale. Plusieurs conseillers mettent en avant des manifestations et initiatives nationales et régionales auxquelles l'UIT a parfois directement participé, notamment un séminaire sur le renforcement de la résilience des câbles sous-marins organisé par l'Union des télécommunications des Caraïbes qui s'est tenu en présence du Vice-Secrétaire général.

2.4 Un conseiller dit espérer que l'UIT poursuivra ses travaux pour aider les pays en développement à développer des infrastructures TIC résilientes, notamment grâce aux travaux techniques menés par les commissions d'études et à l'élaboration de normes pratiques et tournées vers l'avenir.

2.5 Un conseiller se félicite des lignes directrices de l'UIT sur la protection en ligne des enfants et fait remarquer que son gouvernement les a mises à disposition dans sa langue nationale. Une autre conseillère accueille avec satisfaction la cinquième édition de l'Indice mondial de cybersécurité de l'UIT et espère que la sixième édition comprendra des données d'un nombre de pays encore plus important.

2.6 Les conseillers félicitent le Nigéria pour l'organisation du Sommet international sur la résilience des câbles sous-marins, qui a rencontré un grand succès, et attendent avec intérêt la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja qui y a été adoptée. Ils font part de leur soutien à l'Organe consultatif international pour la résilience des câbles sous-marins et soulignent la nécessité absolue de protéger ces infrastructures essentielles qui sous-tendent les activités de nombreux secteurs socio-économiques.

2.7 En réponse à la question d'un conseiller, un représentant du Secrétariat général confirme que M. Ota demeure le coordonnateur du secrétariat pour les questions concernant les normes relatives aux câbles sous-marins, et que M. Maloor est le coordonnateur pour l'Organe consultatif international pour la résilience des câbles sous‑marins, qui bénéficie de l'appui d'une équipe intersectorielle du secrétariat.

2.8 La conseillère de la France prononce la déclaration commune suivante au nom de 31 pays: [http://council.itu.int/2025/wp-content/uploads/sites/5/2025/07/Statement\_France-and-co-countries\_260625-e.pdf](https://council.itu.int/2025/wp-content/uploads/sites/5/2025/07/Statement_France-and-co-countries_260625-e.pdf).

2.9 L'observateur de la Fédération de Russie prononce la déclaration suivante: <http://council.itu.int/2025/wp-content/uploads/sites/5/2025/07/Statement_Russia_260625-e.pdf>.

2.10 L'observateur de la République islamique d'Iran demande à l'UIT et à la Secrétaire générale de condamner sans équivoque l'agression perpétrée récemment par le régime israélien contre des infrastructures TIC essentielles et l'autorité publique de radiodiffusion de son pays. Il déclare que les attaques contre les systèmes publics de radiodiffusion constituent des actes de guerre de l'information visant à réduire au silence les médias civils et à menacer les communications mondiales. Il souligne combien il est important de préserver l'intégrité des systèmes mondiaux de communication, de condamner les actes d'agression à l'encontre des infrastructures essentielles et d'appuyer les mesures visant à garantir la résilience et la sécurité des réseaux TIC partout dans le monde.

2.11 L'observatrice d'Israël récuse les accusations portées par l'observateur de la République islamique d'Iran. Elle explique que son gouvernement a ciblé des infrastructures militaires légitimes. Les forces armées iraniennes se sont servi du bâtiment abritant l'autorité de radiodiffusion pour y mener des activités militaires; ce bâtiment a été ciblé avec une grande précision et dans le strict respect du droit international, toutes les précautions possibles ayant été prises pour minimiser les pertes civiles. Elle souligne que contrairement aux opérations militaires de la République islamique d'Iran, celles menées par Israël visent exclusivement des cibles légitimes qui constituent une menace pour Israël et sa population civile.

2.12 Le Conseil **prend note** des rapports figurant dans les Documents C25/18 et C25/81.

# 3 Participation significative des jeunes et initiatives pour la jeunesse à l'UIT ([Document C25/32](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0032/fr))

3.1 Une représentante du Secrétariat général présente le Document C25/32, qui résume la participation de l'UIT aux initiatives en faveur des jeunes et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Résolution 198 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP sur l'autonomisation des jeunes au moyen des TIC. Le rapport porte sur l'autonomisation des jeunes au sein de l'UIT et les activités de promotion à l'extérieur, notamment sur la mobilisation des jeunes grâce aux manifestations organisées par l'UIT, telles que le Sommet sur l'intelligence artificielle au service du bien social et l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2024 (AMNT-24). L'oratrice fait remarquer que la représentation des jeunes parmi les membres du personnel de l'UIT est en progrès, 4,3% des fonctionnaires de l'Union ayant aujourd'hui moins de 30 ans, et présente quatre fonctionnaires recrutés dans le cadre du Programme de l'UIT à l'intention des jeunes administrateurs (Programme YPP de l'UIT).

3.2 Les conseillers souhaitent la bienvenue aux fonctionnaires recrutés dans le cadre du Programme YPP de l'UIT. Le conseiller du Japon, dont le pays a contribué au Fonds du programme, se dit satisfait que ce programme attire de jeunes professionnels très motivés et compétents.

3.3 Les conseillers et les observateurs saluent les progrès accomplis en faveur de la promotion de la participation des jeunes au titre de la Résolution 198 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP, en particulier par l'intermédiaire du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la jeunesse de l'UIT, des représentants de la jeunesse de l'initiative Generation Connect, du Sommet mondial de la jeunesse de 2025 et du Comité consultatif des jeunes de la Secrétaire générale, et se félicitent également de la représentation accrue des jeunes au sein du personnel de l'UIT. Il est essentiel d'interagir directement avec les jeunes aux niveaux régional et mondial pour définir les priorités. Les jeunes devraient être plus que de simples participants; ils devraient contribuer à façonner le numérique de demain. Les conseillers encouragent l'UIT à continuer d'améliorer la représentation géographique et à associer davantage de jeunes des pays en développement et des pays les moins avancés aux initiatives. Plusieurs conseillers sont favorables à une utilisation accrue des bourses à cette fin, tandis qu'une conseillère note que les activités de mobilisation des jeunes se sont déroulées principalement en présentiel et propose de recourir à des formats hybrides pour accroître la participation.

3.4 Plusieurs conseillers décrivent des initiatives et manifestations organisées dans leurs pays respectifs pour encourager la participation des jeunes au développement des TIC et à l'élaboration des politiques publiques et pour promouvoir l'éducation et l'entrepreneuriat dans le domaine du numérique, de sorte que les jeunes participent activement à l'édification d'un avenir numérique durable. Le conseiller de l'Inde rappelle le niveau élevé de participation des jeunes à l'AMNT-24.

3.5 Les conseillers félicitent le secrétariat et Cuba pour l'organisation réussie du Sommet mondial de la jeunesse de 2025. La conseillère de Cuba déclare que cela a été un grand honneur d'accueillir le Sommet. Une conseillère propose de donner aux participants aux manifestations de l'UIT la possibilité de s'identifier comme ayant "moins de 35 ans" lors de leur inscription, afin d'améliorer la collecte de données et de mieux orienter les programmes de formation destinés aux jeunes délégués. Les conseillers encouragent le secrétariat à continuer de rationaliser les activités relatives à la participation des jeunes, notamment en collaborant plus efficacement avec les étudiants et les établissements universitaires.

3.6 La représentante du Secrétariat général remercie les États Membres pour leur soutien et leurs efforts visant à encourager la participation des jeunes au niveau national. Le secrétariat étudiera plus avant la collaboration avec les établissements universitaires et les étudiants ainsi que l'utilisation élargie des bourses, qui sont en grande partie financées par des contributions volontaires. L'oratrice remercie les États Membres apportant leur contribution à cet égard et Cuba pour avoir accueilli le Sommet mondial de la jeunesse de 2025. Elle encourage les États Membres à continuer de soutenir la participation des jeunes via des contributions volontaires supplémentaires.

3.7 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/32.

# 4 Rapport sur la Résolution 70 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires ([Document C25/6](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0006/fr))

4.1 Une représentante du Secrétariat général présente le Document C25/6, qui rend compte des travaux sur l'égalité hommes-femmes et l'intégration de ce principe menés par l'UIT pendant la période 2024-2025. La première partie du rapport détaille les initiatives ciblées visant à réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes, tandis que la seconde partie traite des mesures en faveur de l'égalité hommes-femmes au sein de l'UIT. L'une des principales réalisations, demandée au titre de la Décision 631 du Conseil (C23), a été la création du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la jeunesse, qui est maintenant pleinement opérationnel. L'oratrice et plusieurs conseillers remercient le Canada pour son appui en faveur de l'initiative "Champions de l'égalité hommes-femmes" à l'occasion du 160ème anniversaire de l'UIT.

4.2 Les conseillers appuient sans réserve les travaux de l'UIT sur l'égalité hommes‑femmes, en particulier la création du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la jeunesse, l'initiative "Champions de l'égalité hommes-femmes" s'inscrivant dans le cadre du 160ème anniversaire de l'UIT et le Réseau de femmes (NoW) de chaque Secteur. Il a été proposé que l'UIT aide les États Membres à mettre sur pied des programmes intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes qui favorisent la participation des femmes à l'élaboration des politiques nationales de transformation numérique. La parité hommes‑femmes n'est pas seulement une question d'équité: elle améliore la productivité, stimule l'innovation, renforce les économies numériques et libère tout le potentiel des communautés.

4.3 Certains conseillers insistent sur la nécessité d'améliorer l'équilibre régional et de renforcer les capacités techniques des femmes dans les pays en développement. À cet égard, un conseiller demande que l'on mette tout particulièrement l'accent sur la promotion de la formation des femmes à la maîtrise des outils numériques dans les zones rurales et agricoles, tandis qu'un autre demande que les futurs rapports fournissent des données ventilées par région, et un troisième appelle à poursuivre les efforts pour améliorer la collecte de données sur l'accès et les compétences numériques.

4.4 Les participants constatent que, malgré les mesures prises par l'UIT pour encourager la participation des jeunes filles dans le secteur des TIC, la participation des femmes aux réunions de l'UIT plafonne à 32% et continue d'être plus faible au sein de l'UIT-R et de l'UIT‑T, et les femmes sont toujours sous-représentées aux fonctions de direction de l'UIT et surreprésentées au sein de la catégorie des services généraux. Une plus grande participation des femmes est primordiale pour enrichir les débats, garantir la diversité des points de vue et encourager l'égalité hommes-femmes dans l'ensemble de l'écosystème des TIC. Plusieurs conseillers se félicitent toutefois de la collaboration à l'échelle des Secteurs, rendue possible en particulier par les Réseaux de femmes de chaque Secteur, qui constituent une excellente plate-forme alimentée par les membres pour le mentorat personnel et professionnel. Le secrétariat est encouragé à intensifier la collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies en vue d'harmoniser et d'améliorer les stratégies d'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes et d'encourager la participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles au sein de l'Union.

4.5 La représentante du Secrétariat général, en réponse aux observations, déclare que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la parité hommes-femmes dans les fonctions de direction de l'UIT, étant donné que les femmes sont actuellement plus nombreuses que les hommes à occuper des postes de grade D.2. Elle note qu'il est nécessaire d'accroître la participation des femmes aux manifestations et indique que le Bureau de développement des télécommunications élabore actuellement un programme de mentorat à l'intention des déléguées dans le but de renforcer la participation des femmes à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025. En outre, des efforts sont actuellement déployés pour garantir une plus forte participation des femmes à la Conférence de plénipotentiaires de 2026 et identifier un mécanisme de parrainage pour soutenir la participation des femmes aux manifestations. En réponse à une demande d'informations sur la mise en œuvre du point 1 du *recommande* de la Décision 631 du Conseil (C23), l'oratrice explique que le secrétariat étudie la meilleure façon d'aborder la violence sexiste en ligne avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU‑Femmes); le secrétariat espère mener des activités conjointes sur ce thème avant la fin de l'année.

4.6 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/6.

# 5 Lettre de l'Administration de l'Inde concernant la Conférence de plénipotentiaires de 2030 (*suite*) (Documents [C25/19](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0019/fr), [C25/73](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0073/fr))

5.1 La Présidente rappelle que le conseiller de l'Inde a présenté le Document C25/19, dans lequel son administration exprime le souhait d'accueillir la Conférence de plénipotentiaires de 2030 (PP-30).

5.2 Les conseillers se félicitent de l'aimable invitation du Gouvernement de l'Inde et rappellent que ce dernier a accueilli l'AMNT-24 avec beaucoup de succès. Deux conseillères se disent favorables à l'idée d'approuver la candidature de l'Inde en tant que pays hôte de la PP-30. Toutefois, selon plusieurs autres conseillers, à la lumière des discussions sur le lieu de la CMR-27 et des manifestations associées et de la décision du Conseil d'élaborer une procédure formelle, concertée et transparente pour la soumission des candidatures en vue d'accueillir les futures conférences de l'UIT et pour la sélection du lieu retenu parmi plusieurs candidatures, le Conseil devrait attendre que cette procédure soit adoptée avant d'accepter l'invitation de l'Inde. Cela permettrait également de réfléchir à des solutions de réduction des coûts pour les pays hôtes et à des innovations telles que la coorganisation ou le coparrainage.

5.3 La Présidente propose que le Conseil remercie le Gouvernement de l'Inde pour son aimable proposition d'accueillir la PP-30 et l'invite à présenter une proposition officielle une fois qu'une procédure de soumission des candidatures aura été établie sous sa forme définitive et adoptée.

5.4 Le conseiller de l'Inde indique que les circonstances entourant l'organisation de la CMR-27 sont exceptionnelles et qu'il convient de ne pas faire d'amalgame avec l'invitation présentée par l'Inde en vue d'accueillir la PP-30. L'Inde possède une expérience riche et vaste en matière d'accueil de manifestations des Nations Unies; elle dispose des infrastructures adéquates et est prête à accueillir des représentants de tous les États Membres. Toutefois, une décision doit être prise rapidement afin d'avoir suffisamment de temps pour mener les travaux préparatoires.

5.5 Le Conseil **prend note** de l'invitation présentée par le Gouvernement de l'Inde en vue d'accueillir la PP-30, telle qu'elle figure dans le Document C25/19.

# 6 Dates et durée des sessions de 2026, 2027 et 2028 du Conseil et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts pour la même période ([Document C25/2](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0002/fr))

6.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C25/2, qui contient un projet de nouvelle décision soumis au Conseil pour approbation concernant les dates et la durée des sessions de 2026, 2027 et 2028 du Conseil et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil (GTC) et des Groupes d'experts (GE) pour la même période, conformément à la Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP. Elle fait remarquer qu'il est prévu que les séances de la session de 2028 du Conseil se tiennent à Palexpo.

6.2 Une conseillère demande que la première série de réunions des GTC/GE ne se tienne pas en janvier, sauf les années où se tient la Conférence de plénipotentiaires, car l'exercice financier commence en janvier dans de nombreux pays, ce qui complique les déplacements pour se rendre aux réunions. Elle demande également s'il est possible de déplacer les dates de la session de 2026 du Conseil, étant donné qu'elles coïncident actuellement avec un certain nombre de fêtes nationales et religieuses.

6.3 La Secrétaire de la plénière s'engage à réexaminer les dates de la session de 2026 du Conseil et à faire rapport à la séance plénière suivante.

6.4 La Présidente propose que ce point soit de nouveau examiné à la séance plénière suivante.

6.5 Il en est ainsi **décidé**.

# 7 Calendrier des conférences, assemblées et réunions futures de l'Union: 2025-2028 ([Document C25/37](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0037/fr))

7.1 Une représentante du Secrétariat général présente le Document C25/37, qui contient la liste des conférences, assemblées et réunions de l'UIT prévues pour la période quadriennale 2025-2028, conformément au calendrier des activités des Secteurs et du Secrétariat général. Dans certains cas, les dates et les périodes proposées restent indicatives et pourraient être amenées à changer en raison du calendrier qui porte sur le long terme et des périodes de réunion des commissions d'études des Secteurs.

7.2 Le Conseil **prend note** du calendrier des conférences, assemblées et manifestations futures de l'Union, tel qu'il figure dans le Document C25/37.

La Secrétaire générale: La Présidente:

D. BOGDAN-MARTIN C. FLUTUR

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Au titre du point 3.10 de l'ordre du jour (voir les § 7.1 et 7.2 du présent compte rendu), le Conseil prend note du fait que l'AR-27, de la CMR-27 et de la RPC31-1 se tiendront du 11 octobre au 16 novembre 2027, comme indiqué dans le Document C25/37. Les dates proposées n'ayant pas prêté à controverse, le vote a porté exclusivement sur le lieu des trois manifestations. [↑](#footnote-ref-1)